



Nature du service : Enseignement adapté pour les élèves du préscolaire qui présentent une déficience auditive.

Critères d'admission

- L'élève doit être âgé d'au moins 4 ans au 30 septembre;
- L'élève présente une déficience auditive (code 44 validé ou en cours de validation);
- Il requiert les services de l'équipe multidisciplinaire de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRD PQ).

École d'accueil

- École de l'Escabelle

Contenu du dossier à soumettre au comité d'admission

- Document de référence pour l'admission dans une classe à mandat régional;
- Rapport audiologique récent (deux ans ou moins);
- Rapport orthophonique récent (moins d'un an);
- Rapport en psychologie récent (deux ans ou moins);
- Rapports des autres professionnels impliqués (neurologue, ergothérapeute, physiothérapeute, médecin, pédopsychiatre, etc.);
- Plans d'intervention;
- Bulletin (celui de l'année en cours si l'élève est scolarisé);
- Conférence synthèse
- Autorisation signée des parents en vue d'une orientation dans une classe à mandat régional.

Personne responsable des dossiers au Centre de services scolaire de la Capitale :

L'envoi par la responsable de l'adaptation scolaire du CSS d'origine d'une lettre de demande d'admission à madame Alexandra Houle (houle.alexandra@cscapitale.qc.ca) personne responsable au secteur de l'adaptation scolaire au Centre de services scolaire de la Capitale. Une copie conforme est envoyée à la direction d'établissement concernée, madame France D'Amours poste 3271 ou damours.france@cscapitale.qc.ca).

- **Les documents exigés sont envoyés par courriel au plus tard le 15 mars 2022** à l'attention de la direction, France D'Amours à l'école de l'Escabelle : damours.france@cscapitale.qc.ca